

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-4012

présenté par

Mme Le Meur, M. Attal, M. Midy, M. Anglade, M. Armand, M. Becht, M. Berville, Mme Borne, M. Bothorel, M. Boudié, Mme Yadan, M. Brosse, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, M. Caure, M. Causse, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Chenevard, Mme Coggia, M. Cormier-Bouligeon, Mme Delpech, M. Dirx, Mme Dubré-Chirat, M. Ferracci, M. Fiévet, M. Frébault, M. Fugit, Mme Galliard-Minier, M. Gassilloud, Mme Genetet, Mme Givernet, M. Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Huyghe, Mme Ibled, M. Jacques, M. Kasbarian, Mme Klinkert, M. Labaronne, Mme Lakrafi, Mme Lalanne, M. Larrouquis, M. Lauzzana, Mme Le Feur, M. Le Gac, Mme Le Grip, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, Mme Lebec, M. Ledoux, Mme Liso, M. Maillard, M. Marchive, M. Marion, Mme Marsaud, M. Masségia, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzdorf, Mme Miller, Mme Missoffe, M. Mongardien, M. Olive, Mme Pannier-Runacher, Mme Panonacle, Mme Panosyan-Bouvet, Mme Pouzyreff, M. Riester, Mme Riotton, Mme Rixain, M. Rodwell, Mme Ronceret, M. Rousset, M. Seo, M. Sitzenstuhl, M. Sorre, Mme Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Terlier, Mme Thevenot, M. Travert, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Weissberg et M. Woerth

à l'amendement n° 582 (Rect) de M. de Courson

APRÈS L'ARTICLE 12

I. – Compléter la première phrase de l'alinéa 11 par les mots :

« affectés à la location intermédiaire mentionnée au IV de l'article 199 *tricies* ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa 11, supprimer les mots :

« 0,5, ».

III. – en conséquence, à la fin de la même seconde phrase dudit alinéa 11, substituer aux mots :

« IV de l'article 199 *tricies* »

les mots :

« même article ».

IV. – En conséquence, compléter la première phrase de l’alinéa 12 par les mots :

« , affectés à la location intermédiaire mentionnée au IV de l’article 199 *tricies* ».

V. – En conséquence, à la fin de la seconde phrase du même alinéa 12, substituer aux mots :

« du IV de l’article 199 *tricies* »

les mots :

« même article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement porté de manière transpartisane vise à modifier les taux d’amortissement proposés dans le cadre de la création du statut du bailleur privé afin de favoriser la location vers les ménages de la classe moyenne et d’équilibrer le coût du dispositif pour les comptes publics avec la poursuite de nos objectifs au titre de la politique du logement.

Il est ainsi proposé de recentrer le dispositif en direction des bailleurs pratiquants des loyers encadrés.

Il vise ainsi à établir les taux d’amortissement pour les logements neufs comme suit :

– 3,5	%	pour	les	locations	en	LLI
– 4,5	%	pour	les	locations		sociales
– 5,5 % pour les locations très sociales						

Il est proposé les taux d’amortissement suivants pour les logements anciens sous conditions de travaux :

– 3	%	pour	les	locations	en	LLI
– 3,5	%	pour	les	locations		sociales
– 4 % pour les locations très sociales						